

# Suisse

lorsqu'en 1920<sup>1</sup> le colonel Bohny avait dû, pour des raisons de santé, résigner cette fonction.

Le colonel Rickli avait fait partie dès lors de la Direction de la Croix-Rouge suisse ; comme son prédécesseur, des raisons de santé l'obligèrent à prier le Conseil fédéral de la remplacer à la fin de 1927 ; sa démission causa d'unanimes regrets à la Direction<sup>2</sup>.

# Turquie

## Inspection des services du Croissant-Rouge turc<sup>3</sup>.

Les inspecteurs du Croissant-Rouge turc ont, en 1932, procédé conformément au règlement, et d'après les instructions que leur avait données l'Inspectorat général, au contrôle des services des dépendances ; ils se sont employés, chacun dans sa circonscription, à assurer la continuité du travail dans quelques sections régionales dont l'activité avait été paralysée, et à donner, grâce à de nouvelles élections et à des réformes, un renouveau d'activité à certaines autres sections, qui s'étaient dis-soutes à la suite de circonstances diverses.

388 dépendances, dont 42 sièges provinciaux, 200 sections régionales, 86 sections communales, 7 de districts et 3 de bourgades, ont été visitées par les inspecteurs au cours de l'exercice.

En outre, 48 sections, qui avaient cessé de fonctionner, ont été, à la suite de nouvelles élections, mises en état de reprendre leur activité ; les comptes de 115 sections communales, 12 de district et 1 de bourgade ont été liquidés et transférés aux sections régionales dont elles relevaient.

<sup>1</sup> XXVI<sup>e</sup> Rapport de la Croix-Rouge suisse pour l'année 1920, p. 19.

<sup>2</sup> XXIII<sup>e</sup> Rapport de la Croix-Rouge suisse pour l'année 1927, p. 32.

<sup>3</sup> Türkiye Hilâliahmer Mecmuası, 15 mars 1933.

# Turquie

Grâce aux efforts déployés par le Service d'inspection, les écritures des dépendances deviennent uniformes, les lacunes et irrégularités relevées au cours de l'inspection sont aussitôt comblées et redressées par leurs auteurs mêmes, qui accueillent toujours favorablement les observations des inspecteurs.

Sur les 672 rapports d'inspection parvenus au Siège central, tous ont reçu — à l'exception d'un seul — reporté à l'exercice en cours la suite qu'ils comportaient.

Bravant les intempéries de la mauvaise saison et les difficultés qu'offre dans certaines régions la question des moyens de transport, le dévouement mis par nos inspecteurs à l'accomplissement de leur devoir et à l'exécution des instructions du Siège central, « mérite réellement » lit-on dans le rapport, « d'être apprécié ».

## Foyer des infirmières du Croissant-Rouge turc<sup>1</sup>.

Conformément à une loi relative à cet objet, le Croissant-Rouge turc a créé un organisme nouveau, le « Foyer des infirmières du Croissant-Rouge ».

Ce foyer est destiné à contribuer au développement de la profession d'infirmière, à sauvegarder les intérêts des personnes qui s'y vouent, à assurer l'avenir de ses membres.

Le règlement de cette institution, dûment approuvé par le gouvernement, vient de recevoir un commencement d'application.

\* \* \*

L'école d'infirmières créée à Istamboul en 1925 a, jusqu'à fin 1931, formé 115 élèves ; après avoir obtenu leur licence, ces infirmières « s'acquittent partout avec avantage des devoirs dont elles se voient chargées ».

<sup>1</sup> *Türkiye Hilâliahmer Mecmuası*, 15 mars 1933, p. 585.